



Préavis N° 05 - 2025

Demande de crédit d'investissement de

CHF 57'000.00 TTC

pour l'achat d'un nouveau véhicule

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers intercommunaux,

Préambule :

Le Comité de direction soumet à votre approbation l'acquisition d'un nouveau véhicule pour l'Organisation Régionale de la Protection Civile du district de Lavaux-Oron (ORPC).

Le parc automobile de l'ORPC se compose actuellement de onze véhicules, dont deux sont dédiés aux collaborateurs du service externe et un à la direction, les autres étant attribués à la milice.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre du renouvellement progressif du parc, rendu nécessaire par le vieillissement de certains véhicules. Ces derniers occasionnent des frais d'entretien croissants et présentent un impact environnemental défavorable.

En 2024, un véhicule Mercedes-Benz d'occasion a été acquis pour un montant de CHF 17 180.00. Cette dépense a pu être couverte en grande partie par la vente du véhicule remplacé, cédé pour CHF 15 500.00.

Fin 2025, les deux contrats de leasing relatifs aux véhicules Mercedes-Benz Vito arriveront à échéance.

Véhicule :

Après analyse de plusieurs véhicules, le choix définitif s'est porté sur un Mercedes-Benz Vito 116 cdi Tourer Pro 4X4 9 places. Ce véhicule se distingue par une consommation réduite (7,4 litres/100 km), une garantie avantageuse (3 ans ou 100'000 kilomètres) et un délai de livraison de trois mois seulement. Ce modèle, déjà présent dans notre flotte, simplifie la formation des conducteurs, optimise la logistique et facilite l'usage quotidien.

Financement et amortissement :

Demande de crédit

Désirant acquérir ce véhicule, le Comité de direction sollicite un crédit d'investissement de CHF 57'000.00 TTC.

Financement

Le montant de cet investissement sera intégralement financé par les liquidités de l'association et le résultat de la vente d'un Puch 230.

Amortissement comptable

Depuis l'introduction des normes MCH2 en matière d'amortissements, il n'est plus possible d'effectuer un amortissement en une seule fois. De ce fait, le montant résiduel sera amorti sur 5 années. Un montant identique sera prélevé sur le compte avance des communes pour compenser l'écriture d'amortissement. Le premier amortissement sera effectué dans l'année d'achat du véhicule.

Conclusions :

Fondé sur ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'Association « ORPC du district de Lavaux-Oron »

- vu le préavis No 05 - 2025 du Comité de direction du 28 août 2025 ;
- entendu le rapport de la commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- **d'autoriser le Comité de direction à procéder à l'achat de ce nouveau véhicule ;**
- **de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 57'000.00TTC ;**
- **de l'autoriser à financer ce montant par les liquidités de l'association ;**
- **de l'amortir selon les modalités ci-dessus ;**

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 28 août 2025.

Au nom du Comité de direction

Le Président



J.-M. Chevallaz



Le Secrétaire



O. Pittier